

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 juillet 2019**

Séance ordinaire du 2 juillet 2019

Séance ordinaire du Conseil de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville tenue à la salle du Conseil le mardi 2 juillet 2019 à 20 h, à laquelle sont présents :

Messieurs les conseillers Gaétan Coutu, Claude Vasseur, Jean-Philippe Cuénoud, Clément Brisson, Mario Daigneault et Luc Daigneault, formant quorum sous la présidence de Monsieur Patrick Bonvouloir, maire.

Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente.

Moment de réflexion

À 20 h, un moment de réflexion est tenu.

2019-07-145

Ordre du jour

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de l'ordre du jour;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- d'adopter l'ordre du jour avec la modification suivante :

Ajout du point 10.3 : Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)

Le point « Affaires diverses » demeure ouvert.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

500, 9^e Rang : demande de dérogation mineure

La demande de dérogation mineure pour permettre la construction d'une clôture de 2,44 mètres de hauteur dans la ligne arrière de la propriété située au 500, 9^e Rang est présentée.

Il n'y a aucune question de la part des personnes présentes dans la salle.

2019-07-146

500, 9^e Rang : demande de dérogation mineure

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie d'une demande de dérogation mineure pour permettre la construction d'une clôture de 2,44 mètres de hauteur dans la ligne arrière de la propriété située au 500, 9^e Rang;

Considérant que le règlement de zonage prévoit une hauteur maximale de 1,85 mètre de hauteur en marge arrière;

Considérant que l'immeuble visé est situé en zone publique (P-1), selon le plan de zonage de la Municipalité;

Considérant les critères d'évaluation des demandes de dérogation mineure;

Considérant la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme (réf. résolution U2019-06-79);

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 juillet 2019**

- d'accorder la dérogation mineure, telle que présentée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-07-147 **Procès-verbal de juin 2019**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie du procès-verbal de la séance tenue le 3 juin 2019;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 3 juin 2019 tel que rédigé.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-07-148 **Comptes**

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie de la liste des comptes à payer au 2 juillet 2019;

En conséquence, Monsieur le conseiller Luc Daigneault propose :

- d'autoriser le paiement des comptes à payer pour un montant total de 75 148,64 \$.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Première période de questions

Les membres du Conseil écoutent les commentaires et répondent aux questions des personnes de la salle désirant s'exprimer sur divers sujets.

Liste de la correspondance

Les membres du Conseil ont reçu copie de la liste de la correspondance en date du 2 juillet 2019.

2019-07-149 **Société du patrimoine de Sainte-Brigide : calendrier 2020**

Considérant la lettre datée du 28 mai 2019 de la Société du patrimoine de Sainte-Brigide demandant si la Municipalité désire renouveler la commande de calendriers 2020 pour distribution aux résidents;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

- d'informer la Société que la Municipalité ne renouvellera pas la commande de calendriers pour l'année 2020.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Rapport financier et rapport du vérificateur 2018

Le rapport financier et le rapport du vérificateur pour l'exercice financier 2018 préparés par la firme comptable Raymond Chabot Grant Thornton sont déposés.

Monsieur le maire fait rapport des faits saillants des rapports.

Le rapport financier, incluant le rapport du vérificateur, ainsi que le *Sommaire de l'information financière consolidée* seront déposés sur le site Internet de la Municipalité.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 juillet 2019**

Voirie : emploi d'été

2019-07-150

Considérant qu'une contribution de 1 600 \$ a été approuvée par Emplois d'été Canada pour l'embauche d'un employé pour un total de 256 heures de travail, soit 8 semaines à 32 heures par semaine;

Considérant qu'après une deuxième publication de l'offre d'emploi, une seule candidature a été reçue;

Considérant le travail qui doit être effectué sur le territoire de la Municipalité;

Considérant que malgré le fait que le candidat ne répond pas aux critères du programme d'Emplois d'été Canada, que la Municipalité ne pourra obtenir la contribution financière du programme, le Conseil désire quand même procéder à l'embauche du candidat;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- d'embaucher Jacob-Olivier Lasnier Guillemette pour le poste de journalier pour les travaux d'horticulture et d'aide à la voirie, d'une durée de 8 semaines, à raison de 20 à 30 heures par semaine, au salaire minimum;
- de prendre les sommes nécessaires au poste « Voirie » du budget 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-07-151

PIIRL : offre de services professionnels

Considérant l'offre de services professionnels reçue dans le cadre du projet de réalisation des travaux d'infrastructures routières et les travaux de réfection des ponceaux identifiés dans le Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) réalisé par la MRC du Haut-Richelieu;

Considérant que les travaux identifiés concernent le rang de la Rivière Ouest et le 8^e rang;

Considérant que les travaux de réfection du tronçon 14-7 du rang de la Rivière Ouest font également partie de l'offre de services;

Considérant que le coût des services professionnels est admissible dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Redressement des infrastructures routières locales;

En conséquence, Monsieur le conseiller Mario Daigneault propose :

- d'octroyer le contrat à FNX – Innov, selon les termes de l'offre de services datée du 13 juin 2019, le tout pour un montant de 32 800 \$ plus taxes;
- de prendre les sommes nécessaires au poste « Voirie » du budget 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-07-152

PIIRL : offre de services - sondages

Considérant l'offre de services professionnels reçue pour la réalisation de sondages sur les tronçons du rang de la Rivière Ouest dans le cadre du projet de réalisation des travaux d'infrastructures routières identifiés dans le Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) réalisé par la MRC du Haut-Richelieu;

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 juillet 2019**

Considérant que le coût des services professionnels est admissible dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) – Redressement des infrastructures routières locales;

En conséquence, Monsieur le conseiller Jean-Philippe Cuénoud propose :

- d'octroyer le contrat à FNX – Innov, selon les termes de l'offre de services datée du 3 juin 2019, le tout pour un montant de 7 200 \$ plus taxes;
- de prendre les sommes nécessaires au poste « Voirie » du budget 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-07-153

Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)

Considérant que dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration, la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville souhaite obtenir une subvention de 25 000 \$ pour les travaux de gravelage de la chaussée du rang du Vide et les travaux de rapiéçage mécanisé déjà réalisés;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'autoriser la présentation d'une demande de subvention de 25 000 \$ dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale – Projets particuliers d'amélioration pour l'année 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-07-154

Puits : réhabilitation

Considérant le contrat octroyé à LNA inc. pour la préparation des documents d'appel d'offres pour les travaux de réhabilitation du puits, selon la Phase 1 de l'offre de services datée du 2 mai 2019;

En conséquence, Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose :

- d'octroyer le contrat à LNA inc., selon les termes des Phases 2 (supervision des travaux) et 3 (avis professionnel) de l'offre de services datée du 2 mai 2019, le tout pour un montant de 9 343 \$ plus taxes;
- de prendre les sommes nécessaires au poste « Puits » du budget 2019.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-07-155

Puits : réhabilitation – demande de prix

Considérant les documents préparés par LNA inc. dans le cadre des travaux de réhabilitation du puits;

Considérant que le coût des travaux est évalué à moins de 101 100 \$;

Considérant le règlement 2019-449 sur la gestion contractuelle;

Considérant que les membres du Conseil ont reçu copie d'une liste de firmes qui pourraient répondre à une demande de prix;

En conséquence, Monsieur le conseiller Clément Brisson propose :

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 juillet 2019**

- d'autoriser une demande de prix aux firmes apparaissant sur la liste proposée.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

2019-07-156

Poste de pompage principal : acceptation provisoire

Considérant que la Municipalité a octroyé le contrat pour le remplacement des deux pompes sanitaires du poste de pompage principal et divers travaux connexes à Le Groupe LML Ltée (réf. résolution 2018-02-684);

Considérant la recommandation de paiement et d'acceptation provisoire préparée par FNX – Innov;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- de procéder à l'acceptation provisoire des travaux pour le remplacement des deux pompes sanitaires du poste de pompage principal et divers travaux connexes;
- d'autoriser l'émission d'un chèque de 3 503,62 \$ correspondant à la moitié du montant retenu au contrat;
- d'autoriser Madame Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière à signer les documents préparés par FNX – Innov à cet effet, et ce, pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Brigide-d'Iberville.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Rapport des permis

Le rapport des permis émis pour le mois de juin 2019 est déposé au Conseil.

2019-07-157

Loisirs : coordonnatrice

Considérant que les membres du Conseil désirent embaucher une personne à titre de coordonnatrice pour travailler en collaboration avec les membres du Comité des Loisirs de Sainte-Brigide-d'Iberville inc. pour l'organisation des loisirs dans la Municipalité;

Considérant que Madame Florence Éthier a été rencontrée;

Considérant que Madame Éthier occupe déjà ce poste au sein de la Municipalité de Mont-Saint-Grégoire;

En conséquence, Monsieur le conseiller Claude Vasseur propose :

- d'embaucher Madame Florence Éthier à titre de coordonnatrice en loisirs;
- d'approuver le document intitulé « Conditions de travail – Florence Éthier – 2 juillet 2019 »;
- de fixer la période de probation à 3 mois.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Rapport des comités

Chacun des membres du Conseil fait un rapport verbal de ses activités.

**PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DE LA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-BRIGIDE-D'IBERVILLE
2 juillet 2019**

Affaires diverses

Il n'y a aucun sujet au point « Affaires diverses ».

Deuxième période de questions

Les membres du Conseil écoutent les commentaires et répondent aux questions des personnes de la salle désirant s'exprimer sur divers sujets.

2019-07-158

Levée de la séance

Monsieur le conseiller Gaétan Coutu propose de lever la séance.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

Patrick Bonvouloir, maire

Christianne Pouliot, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Christianne Pouliot, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie par la présente qu'il y a des fonds disponibles pour les fins auxquelles les dépenses ci-dessus mentionnées et décrites sont effectuées.

Christianne Pouliot, directrice générale
et secrétaire-trésorière

Attestation relative à la signature des résolutions

Je soussigné Patrick Bonvouloir, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient, au sens de l'article 142 (2) du *Code municipal du Québec*.

Patrick Bonvouloir, maire